

***Les propositions complétives régies par les verbes de perception : constructions singulières dans différentes langues, Karell MARCHAND, section 1***

Dans les études générales sur les propositions complétives, on retrouve le plus souvent un classement typologique des différents prédicats qui admettent un objet propositionnel ; la distinction se fait en général sur une échelle qui s'étend d'une interprétation nominale de l'objet à une interprétation propositionnelle, selon le type de prédicats introducteurs. En français, on trouve ainsi en haut de l'échelle les verbes de modalité tels que “je veux chanter”, et en en bas les verbes de cognition ou de dire comme “je pense qu'il est rentré chez lui”. La différence entre ces deux exemples réside avant tout dans le fait qu'il y a corréférence du sujet dans le premier, et deux sujets différents dans le deuxième, d'où une construction plus complexe.

Parmi tous ces prédicats qui acceptent un objet prépositionnel, les verbes de perception semblent former une catégorie à part. Dans une phrase telle que “j'entends mon voisin chanter”, les deux verbes ont des sujets différents, mais le sujet de  $V_2$  est également l'objet de  $V_1$ ; or, nous n'avons pas ici une construction complexe avec une proposition finie introduite par le subordonnant “que”, mais bien un simple infinitif, comme dans les complétives les plus nominalisées. Avec un verbe de modalité ou de cognition, il est impossible d'avoir le même genre de construction : “\*je pense mon voisin chanter.” ou “\*je le veux chanter” sont inacceptables en français.

De même en roumain, les verbes de modalité ou de cognition, qui régissent ce type de constructions, nécessitent l'emploi d'une proposition complexe introduite par un subordonnant :

- (1) *Cred că va veni*  
penser.PRES.1sg SUB.IND AUX.FUT.3sg venir.IND  
“Je pense qu'il viendra.”

Tandis qu'avec les verbes de perception, on retrouve comme en français une construction plus nominalisée avec l'emploi du gérondif :

- (2) *Îl privești pe fiul său facând sport*  
3sg.M.ACC regarder.PRES.2sg PREP.ACC fils POSS.2sg.M faire.GER  
“Tu regardes ton fils faire du sport.”

On a également en français comme en roumain, la possibilité d'avoir une construction relative équivalente de complétive, uniquement après un verbe de perception :

- (3) *Îl privești pe fiul său care face sport*  
3sg.M.ACC regarder.PRES.2sg PREP.ACC fils POSS.2sg.M REL  
faire.PRES.3sg sport  
“Tu regardes ton fils qui fait du sport.”

Ces particularités de constructions des complétives avec les verbes de perception se retrouvent dans beaucoup de langues du monde : dans les langues aborigènes d'Australie, par exemple, la

complémentation se construit généralement avec un verbe subordonné qui porte une marque casuelle ; cette marque permet de définir la nature aspecto-temporelle de la relation entre l'événement de la principale et celui de la subordonnée. Ainsi, en wambaya, la marque d'ablatif exprime la cause, l'origine de l'événement de la principale, le locatif/ergatif exprime un événement en cours de réalisation mais pour lequel il y a coréférence du sujet, et le datif exprime le but, le désir, l'ordre (un événement qui n'est pas réalisé) :

- (4) *Wardangarringa-ni ngyi-a didima ngaragi-nka*  
 lune.II-ERG 3sg.NM.A-PST dire boire-DAT  
 "La lune dit (au soleil) de boire."

Pour les propositions complétives de verbes de perception, qui expriment des événements qui ont lieu simultanément à la principale, le wambaya emploie une forme dite « infinitive » du verbe, c'est-à-dire une forme subordonnée qui ne donne aucune indication quant à la nature de la relation entre les deux propositions :

- (5) *Ngaj-bi ngi-ny-a yarru-warda*  
 voir-NFUT 1sg.A-2O-PST aller-INF  
 "Je t'ai vu venir."
- (6) *Ilingaj-ba nguyu-ny-u gurla ngarl-warda*  
 entendre-FUT 3sg.NM.A-2O-FUT 2du.ACC parler-INF  
 "Elle vous écoutera parler tous les deux."

Comme pour le français ou le roumain, seule cette construction avec les verbes de perception et l'infinitif permet d'avoir un objet de  $V_1$  sujet de  $V_2$ .

Puisque nous retrouvons cette même singularité des verbes de perception, nous nous proposons par comparaison entre des langues très différentes, telles que les langues romanes et les langues australiennes, d'étudier les critères et phénomènes sous-jacents qui font la spécificité des propositions complétives régies par les verbes de perception.

## Références bibliographiques :

- ANDERSEN Hanne Leth & SKYtte Gunver (eds), 1995 : *La subordination dans les langues romanes*, actes du colloque international de 1994 à Copenhague, études romanes 34
- AVRAM Mioara, 2001 : *Gramatica pentru toți*, Bucarest, Humanitas
- DANILIUC Laura & Radu, 2000 : *Descriptive Romanian grammar*, Munich, Lincom Europa
- GIVON Talmy, 2001 : *Syntax: an introduction vol. II*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company
- NOONAN Michael, 2007 : "Complementation", in Shopen
- NORDLINGER Rachel, 1998 : *A grammar of Wambaya, Northern Territory (Australia)*, Canberra, Australian National University (Pacific Linguistics, C 140)
- REMI-GIRAUD Sylvianne, 1995 : "L'infinitif : une forme à 'facettes' ?", in Andersen & Skytte
- SHOPEN Timothy (ed.), 2007 : *Language typology and syntactic description II : complex constructions*, Melbourne, Cambridge University Press